

Profil de certifications

ACCUEILLANT/ACCUEILLANTE D'ENFANTS A DOMICILE

Référence :

- Fiche REM 1111302 – Accueillant (e) d'enfants à domicile
- Fiche REM 1111301 – Accueillant (e) d'enfants en milieu collectif
- Fiche Compétent K130301, assistance auprès d'enfants
- Employé (e) accueillant (e) d'enfants, profil de fonction du Service d'accueil de l'enfance du « Cerf-Volant » (CPAS de Durbuy)

Sources documentaires

- Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Certificat d'Aptitude Professionnelle, référentiel « Accompagnant éducatif de la Petite Enfance »
- Beroepskwalificatie « Kinderbegeleider baby's en peuters », « Kinderbegeleider schoolgaande kinderen »

Appellations associées :

- Assistant (e) de crèche
- Auxiliaire de la petite enfance
- Auxiliaire de l'enfance
- Puériculteur, puéricultrice
- Employé (e) accueillant (e) d'enfants

Définition du métier :

L'accueillant(e) d'enfants à domicile accueille les enfants depuis le terme du congé de maternité jusqu'à la scolarisation.

Il (elle) les aide dans la réalisation des actes de la vie quotidienne (habillage, prise de repas...) dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité.

Il (elle) mène avec eux des activités qui contribuent à l'autonomie, l'éveil et le développement harmonieux, tant physique que psychique, de chaque enfant. Il (elle) est en contact avec les parents et les familles et participe à l'élaboration et au suivi du projet d'accueil.

Code Métier	Type de document	Statut	Approuvé par le Codi	Page
ACCENF	Profil de certifications	Version officielle	2019_12_03	Page 1 sur 3

1. LISTE DES ACTIVITES - CLES ET DES COMPETENCES ASSOCIEES

Code	Activités-clés	Code	Compétences
01	Accueillir l'enfant et son entourage	01.01	Expliquer son rôle et les limites du cadre de son intervention.
		01.02	Recueillir auprès des parents les informations nécessaires à l'accueil de l'enfant
		01.03	Aménager des moments de relation individuelle avec chaque enfant
		01.04	Gérer les séparations lors du départ des parents.
		01.05	Veiller à la sécurité matérielle de l'enfant.
		01.06	Participer à la familiarisation de l'enfant
		01.07	Rendre compte aux parents en fin de journée.
		01.08	Favoriser l'intégration sociale de chaque enfant
		01.09	Observer le comportement et l'évolution de l'enfant
		01.10	Respecter la vie privée de l'enfant et de sa famille
02	Assurer les soins quotidiens à l'enfant	02.01	Effectuer les achats pour les repas
		02.02	Préparer un biberon et le donner à l'enfant selon son âge
		02.03	Préparer un repas équilibré suivant l'âge des enfants, les règles d'hygiène et les consignes parentales
		02.04	Respecter les régimes alimentaires des enfants
		02.05	Organiser les repas dans le respect du bien-être des enfants
		02.06	Lever et coucher les enfants en fonction de leurs besoins
		02.07	Créer un environnement favorable au repos
		02.08	Observer le sommeil des enfants
		02.09	Procurer à l'enfant des éléments de réconfort (bercement, doudou...)
		02.10	Changer et habiller un enfant
		02.11	Accompagner l'enfant dans ses gestes d'hygiène quotidiens
		02.12	Assurer l'entretien journalier des locaux et des jouets (nettoyage et désinfection)
03	Aménager l'espace pour des activités d'éveil	03.01	Proposer des activités adaptées au groupe

		03.02	Favoriser le vivre ensemble des enfants
		03.03	Respecter le rythme de chaque enfant
		03.04	Gérer le refus d'un enfant avec bienveillance.
		03.05	Organiser les activités extérieures selon les règles de sécurité
		03.06	Prendre soin du matériel et l'entretenir.
04	Echanger des informations avec l'équipe	04.01	Participer aux réunions d'équipe
		04.02	Demander de l'aide ou des conseils en cas de problème
		04.03	Se former continuellement.
		04.04	Rendre compte à la hiérarchie

2. DÉFINITION DE TITRE(S) DE COMPETENCE

UC 1	Accueillir l'enfant, lui prodiguer les soins quotidiens, en veillant à son bien-être et à son épanouissement	
	(constituant le métier d'accueillant (e) d'enfants à domicile	
	AC 1	Accueillir l'enfant et son entourage
	AC 2	Assurer les soins quotidiens à l'enfant
	AC 3	Aménager l'espace pour des activités d'éveil
	AC 4	Echanger des informations avec l'équipe

Justification de la logique de définition de Titres

Le métier ne comporte qu'un seul Titre, il ne serait pas pertinent de séparer les activités clés.